

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-011-10762/21/BM

■ **Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour le parc de stationnement République à Marseille** 8109

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole d'Aix-Marseille Provence, exerce la compétence, la réalisation et la gestion des parcs de stationnement sur l'ensemble de son territoire.

Le parc de stationnement République est un ouvrage situé sous la rue de la République, comprenant, sur cinq niveaux enterrés, environ 800 places de stationnement pour les véhicules. Ce parc de stationnement a été réalisé par la Communauté Urbaine dans le cadre général de la requalification urbaine du quartier, initié par les collectivités locales, en cohérence avec le projet Euroméditerranée et en préalable à la réalisation du Tramway dans le secteur de la rue de la République à Marseille (2ème arrondissement).

Par délibération TRA 3/685/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix de la Société Vinci Park France devenue Indigo en 2015, en tant que délégataire de service public, pour l'exploitation dans le cadre d'un affermage du parc de stationnement République. Le contrat, d'une durée de treize ans et huit mois, a démarré le 9 octobre 2007 et s'est achevé le 30 novembre 2021.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Signé le 16 décembre 2021
Reçu en Contrôle de légalité le 5 janvier 2022

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 3/685/CC du 29 juin 2007 approuvant le choix du délégataire concernant l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille ;
- La délibération DTUP 009-631/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant l'avenant n°1 au contrat n°07/143 relatif à l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille ;
- La délibération DTM 008-1032/15/CC du 22 mai 2015 concernant la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au sein des parkings communautaires gérés en délégation de service public, sous forme d'affermage ou de concession ;
- La délibération DTM 014-1157/15/CC du 3 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 au contrat n°07/143 relatif à l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille ;
- La délibération TRA 002-6774/19/CM du 26 septembre 2019 approuvant l'avenant n°3 au contrat n° 07/143 relatif à l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille ;
- La délibération MOB 002-8664/20/CM du 15 octobre 2020 approuvant l'avenant n°4 au contrat n° 07/143 relatif à l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille ;
- La délibération MOB 003-10128/21/CM du 4 juin 2021 approuvant la modification unilatérale pour motif d'intérêts général des contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des parcs en ouvrage les Docks et Espercieux, République et Blancarde à Marseille ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 décembre 2021 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant le parking République pour l'année 2020, a été remis par la Société Indigo DSP n°07/143.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant le parking République pour l'année 2020, remis par la Société Indigo.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS